

1793. § 2. — *Pendant la Terreur.* — La communauté de Thulin eut beaucoup à souffrir du passage continuel des armées françaises et autrichiennes pendant les vingt-cinq dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le 3 juin 1793, Jean-Philippe Patte-de Launois, lieutenant mayor et censier à Thulin (bisaïeul de l'auteur de la présente monographie) fut délégué par les mayor, échevins et principaux manants de Thulin, auprès de la noble et souveraine cour à Mons aux fins d'obtenir l'autorisation de lever à rente une somme de 4200 livres pour subvenir aux frais et dépens occasionnés par le séjour des troupes désignées ci-dessus.

Après la conquête de la Belgique par le général Jourdan, deux délégués de la république française, une et indivisible, les citoyens Foucarte, originaire de Carpentras (Vaucluse), et Cluzicau vinrent supprimer l'exercice du culte.

Maitre Amand, desservant provisoire à cette époque et surnommé le petit curé, dut se réfugier chez quelques gros censiers, où il disait la messe et baptisait les enfans en cachette. Sa retraite ne fut jamais dévoilée et il reprit ses fonctions lors du rétablissement du culte par le premier consul Bonaparte.

La Fabrique de l'église possède encore la pierre consacrée qui servait à dire la messe dans les greniers, ou dans les granges de nos fermiers restés fidèlement attaché à la religion de nos pères. Ma mère m'a conté que pendant le règne de la terreur, du temps de Robespierre, le citoyen Guerrin, de Boussu, venait en l'église de Thulin prêcher les beautés du nouveau régime, il s'installait dans la chaire de vérité, et, pendant ses harangues véhémentes, il frappait avec sa canne les houppes pendantes en bois doré, du ciel de la chaire (abat voix) et les projetait ainsi dans la nef. Il y a de cela 124 ans environ ! Guerrin est réduit en poussières, et l'Eglise Catholique est encore debout et restera toujours jusque la consommation des siècles.

Dans une lettre adressée à l'administration municipale du canton de Thulin (non datée), soit 1795 à 1801 et dont je possède copie, le même lieutenant mayor fait remarquer qu'il a fait présenter le mandat de 88 francs 9 sols